

Sézanne, le 12 juillet 2026



Éolien terrestre : Halte à l'envahissement de l'Aube

14 enquêtes simultanées, 186 éoliennes, aucune mesure de l'impact cumulé : les deux tiers des enquêtes clôturent dans dix jours

Quatorze parcs éoliens sont actuellement à l'enquête publique dans le nord du département de l'Aube : 186 machines, 1,2 milliard d'euros d'investissement — et aucune étude d'impact cumulé à l'échelle du secteur. Chaque dossier est instruit isolément, comme si les treize autres n'existaient pas. Neuf enquêtes sur quatorze, portant sur 140 éoliennes, clôturent dès le 22 juillet 2026 : dans dix jours en plein congé estival. ECEP51 saisit le ministre de l'Intérieur d'un recours gracieux et alerte élus, riverains et associations avant qu'il ne soit trop tard.

L'absence d'étude cumulée, le cœur du problème

Aucun des 14 dossiers n'évalue l'effet conjugué des 186 machines sur le même territoire. C'est pourtant l'un des enjeux les plus élémentaires d'un projet de cette ampleur : quel visage aura la plaine du nord Aube une fois les 14 parcs construits, et non plus un par un ? La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe), saisie sur neuf des quatorze dossiers, s'est montrée très critique sur ce point comme sur d'autres, allant jusqu'à recommander à la préfecture de ne pas autoriser deux des projets en l'état. ECEP51 tient l'ensemble de ces avis à la disposition de la presse.

Un impact massif sur le plateau et la vallée de l'Aube et sur un cadre de vie déjà sous tension

Les 14 projets se déploient au cœur de la vallée de l'Aube et de ses affluents, sur un relief plat qui rend les machines visibles à des dizaines de kilomètres à la ronde, bien au-delà des communes d'implantation (voir cartes jointes). Pour les habitants de dizaines de villages directement concernés, mais aussi pour les dizaines de milliers d'habitants des 6 communautés de communes concernées de l'Aube et de la Marne non informés des projets, c'est un changement radical et durable du paysage quotidien qui se joue, sans qu'aucune vision d'ensemble n'ait été ni présentée ni débattue.

Une énergie déjà surcapitaire dans l'Aube, la Marne et en France

Les données Enedis ("Bilan de mon territoire", data.enedis.fr) montrent que le département de l'Aube produit déjà, via les seules filières renouvelables raccordées au réseau de distribution, 117,5 % de sa consommation électrique annuelle — **un taux qui atteint 386 % sur le seul secteur qui concentre l'essentiel des projets à échéance du 22 juillet**. Ce chiffre n'inclut même pas la centrale nucléaire de Nogent-sur-Seine, également implantée dans l'Aube. Ces 186 éoliennes supplémentaires ne répondent à aucun besoin de consommation locale : elles ajoutent d'une part de la capacité supplémentaire à un territoire déjà en surproduction, et d'autre part contribuent à fragiliser le système électrique français déjà en surproduction électrique de 28 % au niveau national : en raison de l'intermittence de l'éolien et du solaire, cette surproduction a deux conséquences : augmentation du risque d'instabilité de la fréquence et de la tension du réseau, et explosion des indemnités versées aux promoteurs qui doivent stopper de plus en plus souvent leur production pour équilibrer consommation et production.

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient en première ligne

Le plus grand des 14 projets, 45 éoliennes à lui seul, est situé en lisière du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, un territoire de lacs et de forêts reconnu pour sa richesse en biodiversité et comme halte migratoire majeure. Plusieurs autres projets du secteur s'implantent directement sur des couloirs de migration identifiés

pour le Milan royal, la Grue cendrée ou la Cigogne noire, et concernent des espèces de chauves-souris à forte valeur patrimoniale.

Un territoire touristique et patrimonial menacé

Au-delà de la biodiversité, c'est l'attractivité même du territoire qui est en jeu : vallée de l'Aube, patrimoine bâti, proximité du vignoble de Champagne pour certains projets. Plusieurs villages font déjà face à un risque de saturation visuelle documenté par la MRAe elle-même, qui recommande pour l'un des projets de garantir un simple "angle de respiration" de 160° pour ne pas encercler visuellement les habitations.

Dix jours pour agir

Neuf enquêtes publiques sur quatorze ferment le 22 juillet 2026, les cinq autres le 22 septembre. Sur les 243 communes situées dans le périmètre d'impact des 14 projets, 23 seulement bénéficient d'une permanence d'information avec un commissaire enquêteur.

La démarche d'ECEP51 et des associations locales

- Un recours gracieux a été adressé au ministre de l'Intérieur face à un tel déni de démocratie, demandant la suspension des 14 enquêtes et leur reprogrammation dans des conditions de transparence conformes à l'enjeu pour les dizaines de milliers d'habitants des six communautés de communes concernées, en Aube et en Marne.
- Un courrier dénonçant ce contexte est adressé aux maires des communes concernées.
- ECEP51 appelle les habitants, élus et associations du secteur à consulter les dossiers et à déposer leurs observations avant le 22 juillet.

Article complet et liens vers les enquêtes publiques : [14 enquêtes simultanées - 186 éoliennes, aucune mesure de l'impact cumulé et les 2/3 clôturent dans 10 jours.](#)

Contact presse

Francis Tétreau, Vice-Président — 06 63 10 09 39 — ftetreau@wanadoo.fr

Stéphane Dubois, Président — 06 33 09 39 88 — contact@ecep51.fr

À propos d'ECEP51 — ECEP51 est un réseau associatif regroupant 19 associations environnementales de Champagne, engagé notamment dans le suivi des projets d'énergies industrielles (éolien, photovoltaïque, méthanisation, agrivoltaïsme) et la défense de la biodiversité et des paysages champenois.